



<http://rp59.fr>

Bulletin N° 35 de décembre 2018

Bulletin trimestriel de l'Association Racines et Patrimoine

EDITO

DANS CE NUMÉRO :

Edito	1
Les désobuseurs du fort de Cerfontaine	2
Des centenaires en Avesnois	6
Réclamation de Maubeuge au sujet de l'école centrale 1795	10
Un infanticide à Rousies en 1861	13
Plainte du préfet contre le maire de Rousies en 1849	14
Inondation en Avesnois, la crue centennale de 1850	15
Un accident à Sous-le-Bois en 1889	17
Les écumeurs de Cartignies et la guillotine à Avesnes en 1891	18
Rousies il y a 100 ans : l'armistice	23
Le bilan des commémorations du centenaire	24

Le cycle la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale s'est terminé avec une exposition à Colleret les 17 et 18 novembre.

Quelques livres d'or ont été édités. Vous pouvez vous procurer les quelques exemplaires restants : Rousies, Colleret et le canton de Bavay (10 euros), les héroïnes de l'Avesnois (5 euros). Pour les frais de port me contacter.

L'année se termine avec le lancement d'un projet commun avec l'association du fort de Leveau : il consiste à recenser l'ensemble des soldats ayant participé à la bataille de Maubeuge. Si vous souhaitez participer, contactez moi par mail. Notre base de données en ligne est alimentée régulièrement. Merci aux contributeurs, photographes et dépouilleurs.

Si vous souhaitez aider en participant à un dépouillement, contactez moi. Merci également à tous ceux qui aident à la réalisation de nos expositions, par leurs élaborations, installations ou le prêt de documents.

Comme chaque année à cette époque démarrent les renouvellements d'adhésion. Le montant n'a pas changé, soit 15 euros. Vous trouverez le bulletin de demande ou de renouvellement d'adhésion en page 28.

L'assemblée générale aura lieu le 20 février 2018 à 18h, au local de l'association.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et de fructueuses recherches pour 2019.
Alain Delfosse



Les désobuseurs de Cerfontaine

Paru dans L'Egalité de Roubaix-Tourcoing du dimanche 13 aout 1922

L'EXPLOSION DE CERFONTAINE

Un SPECTACLE d'HORREUR

Des cinq artificiers déchiquetés par les obus, trois
seulement ont été retrouvés sous les débris sanglants

Maubeuge, 11 aout

L'explosion relatée hier dans nos colonnes qui s'est produite aux abords immédiats du fort de Cerfontaine a soulevé à Maubeuge et dans la région, la plus grosse émotion.

Jeudi après midi, vers 15h30, une formidable détonation, ressentie jusqu'au centre ville de Maubeuge, fait prévoir qu'un événement extraordinaire s'était produit dans la région. S'agissait-il de l'explosion d'un fort abandonné, ou du moins, d'un des derniers tas d'obus rassemblés dans le voisinage des forts déclassés. On ne le savait, mais bientôt la nouvelle ne tarda pas à se colporter dans toute son horreur. Un des tas d'obus, situé à quelques centaines de mètres du fort de Cerfontaine, avait explosé, faisant cinq morts et tuant quatre chevaux.

Dans le « Réveil » d'hier, nous signalions l'accident, sans trop préciser cependant. Une enquête sur place s'imposait pour déterminer dans quelles conditions, et à la suite de quelles circonstances s'était produite la terrible explosion.

Sur les lieux de l'accident

Hier matin, après nous avoir fait traverser la verte et fertile campagne qui s'étend au sud-est de Maubeuge, l'auto qui nous emportait nous emmenait au village de Cerfontaine, petite localité agricole située à 8 kilomètres de Maubeuge, au pied d'une butte boisée formée par le fort de Rostaing, bâti à cheval sur les communes de Cerfontaine et de Colleret. Après avoir emprunté un petit chemin encaissé entre deux talus, tortueux et mal entrete-

nu, nous nous heurtons à un barrage établi par la gendarmerie de Maubeuge.

Dans la campagne environnante, tout respire la paix. Rien ne fait prévoir qu'un événement si tragique vient de plonger cinq familles dans le deuil et de jeter l'émoi dans toute une contrée.

Là-bas, à gauche, comme un ruban d'argent, la Sambre roule lentement vers la Belgique ses eaux limpides et silencieuses entre ses berges embaumées par les derniers regains de l'année.

A droite, sur les hauteurs, ce sont de vastes espaces feuillus qu'émaillent les mille fleurs de l'été tardif.

Et pourtant dans ce cadre reposant ayant pour fond la masse énorme du fort détruit, une scène horrible s'est déroulée hier, avec une rapidité et une violence déconcertantes.

Le lieutenant Caudron, commandant la 1^e section de gendarmerie s'avance à notre rencontre.

« Que voulez-vous ? Vous venez pour l'explosion ? »

Oui, c'est bien ici que s'est produit le terrible accident. Et l'officier nous conduit immédiatement sur le chemin qui mène au lieu de la catastrophe.

Nous sommes au bord du célèbre fort Rostaing qui subit, en 1914, les premiers assauts et les terribles bombardements de l'ennemi. Au bout du chemin qui se déroule entre deux talus couverts de ronces, se détache, sombre et sinistre la porte de la forteresse. A mi-chemin, un amas de débris informes jonche la route. C'est là que s'est produit le terrible ac-

cident qui devait faucher, dans la fleur de l'âge, cinq jeunes et vigoureux artificiers.

« Hier soir, vers 4h30, nous dit l'officier, j'étais à mon bureau quand deux cyclistes arrivent essoufflés, m'apporter la sinistre nouvelle. Immédiatement, je prévins le Parquet, la Sous-préfecture, l'autorité militaire, et me rendis sur les lieux accompagné d'un peloton de gendarmerie et d'un détachement de la BOA de Maubeuge.

A peine étions nous arrivés que M. Leroy, sous-préfet d'Avesnes, suivi de très près de M. Lallemand, maire de Cerfontaine, et de M. Jamet, chef du service de désobusage de la subdivision d'Avesnes venaient nous rejoindre sur le théâtre de l'accident .».

Vision d'horreur

L'officier a à peine terminé sa phrase que déjà nous nous trouvons devant le trou béant, creusé par l'explosion. A droite de la route une excavation large de 4 mètres environ et profonde de trois, s'ouvre à côté d'un tas d'obus non explosés. En face, une voiture renversée, mutilée, arrachée, dresse les rayons de ses roues déchiquetées par la mitraille. A deux pas de là, une autre fourragère démolie, elle aussi écrasée de ses décombres, deux cadavres de chevaux déjà gonflés et baignant dans une mare de sang coagulé. A droite, à gauche, partout, des morceaux de bois, des barres de fer tordues, des lambeaux de vêtements et de chairs meurtries, jonchent le sol. Sur les talus, les arbustes dépourvus de leurs feuilles apparemment hachées par la grêle, dressent leur squelette vers le ciel gris.

L'explosion a été formidable. Elle a été ressentie jusqu'à Maubeuge. De nombreuses vitres des villages de Cerfontaine et de Colleret ont volé en éclats sous la violence de la déflagration.

Cinq ouvriers étaient ici occupés à décharger des obus, quand l'explosion se produisit. Ils ont été littéralement déchiquetés. Jusqu'à présent, nous n'avons pu retrouver que les cadavres de trois hommes. Sur les cinq chevaux qui les accompagnaient, trois seulement ont pu être retrouvés. L'un n'était que légèrement blessé, mais deux autres gisaient éventrés, et les deux derniers, qu'on n'a pu retrouver, ont été projetés dans les taillis environnants.

Comment s'est produite l'explosion ?

M. Perrot, chef du service des artificiers civils de Maubeuge, et directeur de l'équipe victime de l'explosion, nous accompagne. Navré, et la voix tremblante d'émotion, il nous dit ce qu'il pense de l'accident, qui a provoqué la mort de ses subordonnés.

« L'équipe que je dirigeais était accompagnée de six hommes. Ayant dû m'absenter à la suite d'un accident survenu à l'un d'eux, je ne les accompagnais pas à la minute fatale. »

« Comment s'est produite l'explosion ? Il est bien difficile de le dire. Néanmoins, d'après la position des voitures, on peut cependant reconstituer l'effroyable événement. Mes ouvriers travaillent toujours isolément. S'ils étaient rassemblés hier soir, c'est sans doute parce qu'ils avaient voulu activer leur travail. »

« Les travailleurs civils que je commande sont chargés de ramasser les obus semés partout dans les environs des forts de la périphérie de Maubeuge. Depuis un an, ils ont ramassé des milliers et des milliers de tonnes d'explosifs, sans qu'on ait eu à enregistrer le moindre accident. Le travail de désobusage tirait à sa fin, puisqu'il ne restait plus qu'une centaine de tonnes à enlever. »

« Pour finir plus tôt leur journée, profitant de mon absence motivée, les hommes d'équipe se sont réunis pour décharger les voitures remplies d'obus de gros calibre. Le tas d'explosifs se trouvant au bord de la route, pour effectuer leur travail, les ouvriers auront dû faire la chaîne. C'est sans doute en se passant les obus de main à main que s'est produite l'explosion. »

« Par suite d'une distraction quelconque, un des hommes d'équipe aura « raté » l'explosif qu'on lui passait et l'aura laissé tomber. »

« L'amorce des obus allemands de 105 étant très sensible, l'obus a sûrement éclaté, faisant sauter les quelques quatre vingts explosifs formant le tas voisin. »

« L'explosion a été terrible à en juger par la violence avec laquelle ont été projetées certaines victimes. L'homme d'équipe HESBIN, de Maubeuge, a été retrouvé horriblement mutilé, à cent mètres du lieu de l'accident, avec le siège de la voiture militaire qu'il conduisait. »

« La tête de l'ouvrier NUSSBAUM se trouvait perdue dans les taillis épineux, à 60 mètres de l'entonnoir. Les membres déchiquetés du jeune CAILLEAUX Georges reposaient dans les broussailles, à environ 35 mètres de la route. »

« Quant aux cadavres des deux autres victimes, il a été jusqu'à présent impossible de les retrouver. »

« Fait aussi surprenant qu'extraordinaire : un cheval, bien que renversé par la commotion, s'est tiré sain et sauf de l'explosion. De deux autres bêtes formant l'attelage qui se trouvait auprès du tas d'obus, on n'a retrouvé que les fers et des parties de chairs informes. »

Les victimes

Cinq honnêtes ouvriers jouissant de l'estime de leurs supérieurs, ont été victimes de cet horrible accident. Ce sont les nommés :

- ♦ **Paul NUSSBAUM**, chef de groupe, 31 ans, né à Belfort, domicilié à Abouchatel, demeurant chez M. Bosquet, 26 rue de l'Esplanade à Maubeuge.
- ♦ **Georges CAILLAUX**, 25 ans, né à Vierzion, domicilié à Bourges, demeurant à Maubeuge. Cet ouvrier travaillait au désobusage depuis trois ans.
- ♦ **Charles LAURENCEAU**, 24 ans, de Poitiers, domicilié à Maubeuge, rue du Progrès, chez M. Beudart.
- ♦ **Emile PERRON**, 51 ans, manoeuvre, demeurant à Douzies-Feignies.
- ♦ **Constant HESBIN**, 25 ans, conducteur, demeurant à Sous le Bois, place de l'industrie.

Aucun de ces hommes n'étaient marié. Leurs familles ont été immédiatement prévenues. Par les soins de M. Lallemant, maire de Cerfontaine, les restes des victimes ont été transportés dans la petite église de la localité. Dans la modeste chapelle campagnarde, nous avons pu un instant contempler le tableau saisissant.

De l'ouvrier Naussbaum, on n'a retrouvé que la tête affreusement meurtrie et arrachée du corps avec une épaule droite et de la colonne vertébrale.

De par la violence de l'explosion, Constant Hesbin a été complètement déshabillé. Tous ses membres sont arrachés et ne forment plus qu'une misérable dépouille sanguinolente.

Caillaux a eu la partie supérieure de la tête enlevée à la hauteur de la mâchoire, les jambes arrachées et le corps transpercé de milliers d'éclats de toutes grosseurs.

Quant au corps des ouvriers Laurenceau et Perron, malgré les fouilles minutieuses opérées dans les buissons touffus voisinant le lieu de l'accident, il a été impossible d'en découvrir jusqu'à présent la moindre trace. Des soldats de la garnison de Maubeuge, au nombre d'une vingtaine, poursuivent les recherches, rendues très difficiles en raison de l'enchevêtrement des broussailles dans lesquelles les corps ont été vraisemblablement projetés.

Les effets de l'explosion

Comme nous l'avons dit plus haut, les effets de l'explosion ont été ressentis jusque sur la place de Maubeuge, distante de huit kilomètres de la catastrophe.

A Cerfontaine, nous dit le maire de la localité, la détonation a produit une véritable panique. Des vitres ont volé en éclats, et les habitants ont ressenti un ébranlement comparable à une secousse sismique.

M. Lavoisier, instituteur de la commune, qui se trouvait à proximité du fort, faillit être renversé. Il a entendu un crépitement très serré, suivi d'une détonation formidable, que répercutèrent les échos de la vallée de la Sambre. La déflagration d'air provoquée par l'explosion fut à peu près identique à celle suscitée par l'éclatement des dépôts de munitions, lors du bombardement de la forteresse en 1914. Quand l'instituteur déjà nommé, revenu de son émoi, arriva auprès des voitures, il ne trouva qu'un cheval, se débattant éperdument dans ses traits sur des obus non éclatés. Les pages d'un roman, que portait l'une des victimes, étaient partout éparpillées.

Parmi les mètres de terre argileuse, on ne voyait que débris humains et lambeaux de vêtements.

Prévenu par les soins de la gendarmerie, le général Gascoin, commandant d'artillerie du 1^{er} corps d'armée, est venu enquêter personnellement dans l'après midi, accompagné de son officier d'ordonnance.

Pendant toute la journée d'hier, l'explosion de Cerfontaine a défrayé toutes les conversations dans la région de Maubeuge où les victimes étaient très connues.

Victimes de la fatalité, les ouvriers défunts sont aussi des victimes de la guerre.

Leurs noms ne feront qu'allonger la sinistre liste des millions de personnes mortes de la grande tuerie et de ses conséquences.

Les victimes—Compléments :

NUSBAUM Paul Louis, né le 10/09/1890 à Feschés le Chatel (Doubs), fils d'Auguste et d'Eugénie Bonnot.

Matricule 651 Belfort (90)

Signalement : cheveux châtons, front vertical et moyen, nez rectiligne, visage plein, taille 1,71m, degré d'instruction 3.

Canonnière servant au 9^e régiment d'artillerie le 10/11/1911. Rappelé à l'activité le 02/08/1914 et passé au 8^e RA à pied (01/03/1916), au 158^e RA à pied (16/09/1918), au 317^e RA lourde (19/04/1919). Libéré le 06/08/1919.

Domicilié 17 rue Faidherbe à Maubeuge le 01/07/1921.

Engagé volontaire dans le désobusage des champs de bataille, affecté à l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe comme chef artificier puis chef de groupe

Inhumé à Belfort.

HESBIN Constant René, né le 30/08/1894 à

Maubeuge, fils de Constant et de Marie DUBUT. Profession : camionneur.

Matricule 1829 Avesnes

Signalement : cheveux châtons, yeux marrons, front vertical moyen, nez rectiligne horizontal, visage rond, taille 1,65m. Degré d'instruction 3.

Ajourné pour un an en 1914 pour faiblesse.

Affecté au 102e régiment d'artillerie lourde à compter du 10 mai 1919.

Demeurant depuis le 02/04/1922 à Feignies, hameau des Buots chez Mme Félicie Trésigny.

PERRON Emile, né le 17/10/1871 à Maubeuge, fils d'André et de Euphémie Lhotelleries. Profession : dresseur.

Signalement : cheveux et sourcils châtons, yeux gris, front bombé, nez long, bouche petite, menton à fossettes, visage ovale, taille 1,72m, degré d'instruction 2.

Ajourné en 1892, dispensé en 1893. Parti le 16 février 1894 pour le 2e bataillon d'artillerie à pied. Passé dans la disponibilité le 26 septembre de la même année.

Rappelé à l'activité le 2 août 1914 au 1e régiment d'artillerie à pied. Fait prisonnier à Maubeuge le 07/09/1914 et interné à Wetzlar. Rapatrié le 27 novembre 1918. Libéré du service militaire le 20/12/1918.

LAURENCEAU Charles Emile François Marie, né le 03/05/1897 à Peyrillac, gare de Thouron [indiqué par erreur à Saint Jouvant (registre matricule) ou Thouron (acte de décès)], Haute Vienne, fils de Jean Baptiste Emile et de Marie Léontine Rouffigniac, employé de commerce.

Matricule : 1576 Poitiers

Signalement : cheveux châtons, yeux marrons, front large, nez rectiligne, visage ovale. Taille 1,73m, degré d'instruction 3.

Incorporé au 8e régiment du génie le 03/09/1917 comme sapeur télégraphiste. Démobilisé le 19/10/1919.

Domicilié à Maubeuge le 24 juin 1921.

Engagé volontaire dans le désobusage des champs de bataille, affecté à l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe comme ouvrier artificier.

CAILLAULT George Maurice, né le 20/04/1897 à Saint Florentin, Indre, fils de Jules et de Françoise Richoux. Profession : coiffeur.

Matricule 1706 Bourges (18)

Signalement : Cheveux châtain foncé, visage ovale, yeux châtons, bouche petite, teint pâle, front haut vertical, nez long, taille rectifiée 1,61m, degré d'instruction 2.

Service auxiliaire le 29/04/1918 au 1e régiment d'artillerie. Passé au 37e régiment d'artillerie le 28 décembre. Envoyé en congé illimité le 27/09/1919.

Domicilié à Trélon en 1920, à Anor en 1921, à Maubeuge à partir de mai 1922, 26 rue de

l'Esplanade, chez M. Bosquet.

Engagé volontaire dans le désobusage des zones sinistrées, il est affecté à la subdivision de Trélon en décembre 1919 puis à celle de Maubeuge (59) en mai 1921

Inhumé à Bourges.

Une stèle commémorative a été inaugurée à Cerfontaine le vendredi 16 novembre 2018 (voir page 25).

Explosion à Liessies

Paru dans L'Egalité de Roubaix-Tourcoing du jeudi 20/09/1923

Une formidable explosion dans une usine de désobusage à Liessies.

Un homme s'est volatilisé, une femme a été décapitée.

L'usine de désobusage Pickett, à Liessies [bois l'Abbé], arrondissement d'Avesnes, a été le théâtre d'une explosion qui a fait deux victimes.

Un ouvrier polonais nommé Nowack était en train de transporter des obus en tas. Il y avait environ 200 à 300 obus. Tout à coup, sans qu'on ait pu en déterminer la cause, une formidable explosion se produisit, et l'ouvrier disparut littéralement, son corps avait été réduit en bouillie.

A ce moment sortait des cabinets d'aisance, à 60 mètres du lieu de l'explosion, une femme, Flore Rouget [Georgina Rouget, 38 ans], qui fut décapitée par un éclat d'obus.

Les autres ouvriers avaient heureusement eu le temps de se mettre à l'abri, ce qui fait qu'on n'eut pas d'autre victime à déplorer.

Les victimes

ROUGET Georgina est née le 18 mai 1885 à Trélon, fille de Jean Baptiste et de Laure Thierry, divorcée de Augustin Roullat

NOWAK François est né le 3 octobre 1895 à Smaton (Pologne).



Usine de désobusage de Trélon; au centre Georgina Rouget—Photo CHRISNORD

Des centenaires en Avesnois

EPPE SAUVAGE

Le courrier du Nord du 6 mai 1857

« Il n'est si longue existence qui se termine enfin par la mort. Une centenaire, la nommée Fleury, veuve Moutier, né le 5 octobre 1746, vient de mourir dans cette commune le 28 avril dernier. Elle avait par conséquent 110 ans 7 mois et 23 jours.

La veuve Moutier était native des environs de Chimay, elle vint au monde en compagnie d'une sœur jumelle. On voit que pour avoir été partagée, la vie n'en était pas moins bien plantée dans cette nature robuste.

La belle santé dont a joui cette centenaire s'explique d'abord par l'abstention de tout excès, et puis par le bon état de sa machoire ; elle a conservé toutes ses dents jusqu'à la fin de sa vie. Ses facultés intellectuelles sont demeurées en aussi bon état que les facultés physiques.

Bonne chrétienne, la veuve Moutier n'a jamais pu souffrir qu'on parlât mal du prochain en sa présence. Elle même se tenait en garde contre ce genre de passe temps si commun dans les campagnes et dans les petites villes. C'est ce qui faisait dire à celui dont nous tenons ces détails qu'elle avait bien mérité de garder toutes ses dents, puisqu'elle n'a jamais mordu personne.

La veuve Moutier était d'une admirable propreté et c'eut été pour elle une véritable mortification que de n'avoir pas chaque jour un bonnet blanc comme la neige.

Il y a un mois, on s'aperçut que le petit doigt d'une de ses mains semblait mort. Effectivement, il se dessécha complètement, et la peau adhéra aux os. C'était le prélude de la mort qui devait bientôt frapper tout le corps.

La centenaire cessa de manger peu de jours avant sa mort; elle reçut les sacrements et s'endormit paisiblement dans le Seigneur ».

L'année de naissance et l'âge sont erronés. **FLEURY Marie Françoise** est née le 5 octobre 1750 à Forges.

L'acte de décès à Eppe Sauvage daté du 28 avril 1857 nous indique que le même jour à une heure de l'après midi, FLEURY Marie Françoise, âgée de cent huit ans, né à Forges les Chimay, fille des feus Noël Fleury et de

Marie Marguerite Grandineaux, veuve de Pierre Joseph Moutiée, est décédée en sa demeure rue de Grand Rieux.

Le douze mai 1777, elle avait épousé à Eppe Sauvage, Pierre Moutié, âgé de 28 ans. Elle était alors âgée de 27 ans.

La centenaire était donc âgée de 106 ans, 6 mois et 23 jours.

BAVAY

Petites affiches de Valenciennes du 30 avril 1828.

« Madame Gérin, plus que centenaire, vient de mourir à Bavay ; quelques habitants de cette antique cité prétendent que cette dame est morte de chagrin, nous pensons que l'âge y était bien pour quelques chose : elle n'avait que 102 ans et quelques mois ».

DELVALLEE Marie Martine est née le 7 juillet 1726 à Mecquignies; elle a épousé dans cette commune Jean Gérin le 14 novembre 1747.

Son acte de décès indique que le neuf mars 1828 à sept heures du matin est décédée rue Neuve à Bavay, DELVALLEE Marie Martine, âgée de 102 ans, native Mecquignies, fille de Georges et de Marie Marguerite Descamps, veuve de Jean Joseph GERIN.

Elle donc était âgée de 101 ans.

NEUF MESNIL

L'écho de la frontière du 5 juin 1873

« Il y a quelques jours qu'une foule nombreuse et sympathique conduisait en sa dernière demeure une vénérable centenaire, madame veuve MAILLEZ, née Louise BOEZ à Neuf Mesnil le 28 janvier 1772, âgée par conséquent de cent un ans quatre mois.

Cette respectable dame, qui a passé sa longue simple et honorable vie parmi nous, a conservé jusqu'à la fin toutes ses facultés intellectuelles et physiques. Il nous souvient encore l'avoir rencontrée il n'y a pas longtemps parcourant d'un pas léger la distance de Neuf Mesnil à Hautmont pour aller embrasser la famille de son neveu, M. Louis Boez-Loiseau, près la station.

Du reste la longévité est chose commune dans cette honorable famille, son frère M.

Louis Boez est mort il y a peu d'années, âgé de 95 ans et ayant joui jusqu'à cet âge si avancé d'une verte vieillesse ».

BOEZ Marie Louise Joseph est née le 28 janvier 1772 à deux heures du matin à Neuf Mesnil.

Elle a épousé, dans cette commune, âgée de 42 ans, Jean François MALET le 27 juillet 1814.

Son acte de décès indique : le 28 avril 1873 à 4 heures est décédée en sa demeure, à Neuf Mesnil, Louise BOEZ, âgée de cent un ans, rentière, fille de Pierre Joseph et de Catherine Wachez, veuve de Nicolas Philippe Maillet

GLAGEON

L'écho de la frontière du 24 février 1870

« Mme Veuve Bondard, mère de notre brigadier d'octroi, vient de mourir à Glageon. Elle était âgée de 100 ans et 4 mois ».

DEVROEDE Marie Rosalie est née le 11 novembre 1770 à Féron.

Le vingt février 1870 à 10 heures du soir, DEVROEDE Rosalie, âgée de cent ans trois mois, ménagère, née à Féron, domiciliée à Glageon, fille de Nicolas et de Marguerite Delchambre, veuve de Joseph Boudart, est décédée à son domicile, grand rue.

GLAGEON

Le courrier du Nord du 31 janvier 1854

« La commune de Glageon vient de perdre son doyen d'âge. Jeudi dernier est mort à l'âge de cent un ans et quatre jours M. Descamps, né le 22 janvier 1754. L'année dernière, et heureux vieillard, qui a constamment été exempt de toute infirmité, faisait régulièrement chaque jour une longue promenade dans la campagne.

Il y a quelques mois, la même commune possédait une femme presque centenaire et qui n'est morte qu'à plus de quatre vingt dix neuf ans. Le doyen actuel des habitants de Glageon compte aujourd'hui un peu plus de quatre vingt douze ans ».

DESCAMPS Jacques Joseph est né le 22 janvier 1754 à Glageon.

Le 26 janvier 1854 à sept heures du matin, DESCAMPS Jacques Joseph, âgé de cent ans et quatre jours, rentier, né et domicilié à Glageon, veuf de Rose Godebille, fille de Tous-saint Descamps et de Marie Joseph Rous-siaux, est décédé en sa demeure rue de Tré-

lon.

BERLAIMONT

L'écho des frontières du 5 juillet 1864

« La commune de Berlaimont vient de perdre sa centenaire : Madame veuve Taulet, née Marie Charles Boutteau, cultivatrice. Madame Taulet n'a été alitée que huit jours ; sa vue était excellente et sa gaieté ne l'a jamais abandonnée. Douée d'une excellente mémoire, elle se faisait un plaisir de rappeler le temps de sa jeunesse et de raconter les faits dont elle avait été témoin pendant la première révolution ».

Le 28 juin 1864 à quatre heures de relevée est décédée en sa demeure rue Lottard Lombard, **BOUTTEAU Marie Charles Joseph**, âgée de cent ans et quatre mois, en son vivant cultivatrice, demeurant à Berlaimont où elle est née le cinq février mil sept cent soixante quatre, fille de Joseph et de Marie Catherine Malarmé, veuve de Narcisse Gaspard Joseph Taulet, est morte dans cette commune le 28 juin, à m'âge de cent ans et cinq mois, dans la pleine jouissance de ses facultés.

WALLERS

Le courrier du Nord du 1^e novembre 1872

« Le 19 de ce mois, la commune de Wallers, arrondissement d'Avesnes, a vu s'éteindre une centenaire. La veuve Thibeau est morte à l'âge de cent neuf ans et neuf mois. La pauvre vieille avait pour unique ressource une rente viagère de 160 francs, plus deux stères de bois qu'elle devait à la munificence du Comte de Mérode. Elle jouissait de toutes ses facultés intellectuelles, et c'est, paraît-il, le chagrin d'avoir été en quelque sorte obligée de quitter son logement qui a causé sa mort. La commune de Wallers ne possède pas le moindre revenu et ne pouvait venir en aide à cette pauvre femme. En présence d'un pareil fait on se demande si ce n'est pas un devoir pour les localités les plus favorisées de la fortune de subvenir aux besoins de leurs voisins malheureux.

Pour n'appartenir pas au même village on n'en est pas moins de la même nation et la loi de nature veut que l'on s'entraide ».

Le neuf novembre 1872 à onze heures est décédée à son domicile **MARCHAND Cécile**, âgée de cent cinq ans, sans profession, née à Montignies Saint Christophe, domicilié à Wallers, fille de Jean Baptiste et de Catherine Ga-

ry, veuve en premières noces d'Adrien Bachelet et en secondes noces d'Alexandre Thibaut

FRASNOY

Le courrier du Nord du 5 février 1865

« Dans la commune de Frasnoy (canton du Quesnoy) vit une centenaire, Benoite Leleup, veuve Duquesnoy. On nous a communiqué la copie de son acte de baptême ; il constate qu'elle est née le 3 février 1763 et, par conséquent, qu'elle vient d'entrer dans sa 103^e année. Elle jouit d'une très bonne santé. Encore une qui pourrait dire, comme Fontenelle, et avec plus de raison encore, que la mort l'a oubliée ».

Il n'est pas bon de rappeler ses oublis à la mort : Marie Benoite est décédée deux mois et demi plus tard.

LELEU Marie Benoite est née à Saint Waast la Vallée le 3 février 1763.

Son acte de décès indique : Le 17 avril 1865 à dix heures du soir est décédée à son domicile, Grand Rue à Frasnoy **LELEU Marie Benoite**, âgée de cent trois ans, née à Saint Waast lez Bavay, fille de Jean Jacques et de Grenez Marie Marguerite, veuve de François Duquesnoy.

FLAUMONT

L'écho des frontières du 31 mars 1866

« Une respectable centenaire vient de s'éteindre à Flaumont (près d'Avesnes). Marie Joseph Henaut, veuve Carnoye, est morte le 22 de ce mois, âgée de 103 ans. Ce cas rare de longévité, croyons nous, mérite d'être signalé ».

HENAUT Marie Joseph est née à Dourlers le 22 octobre 1764 à cinq heures du matin.

Son acte de décès indique : le vingt deux mars 1866 à cinq heures du soir, HENAUT Marie Joseph, âgée de 103 ans, née à Semousies [101 ans, née à Dourlers], fille d'André Hainaut et de Marie Anne Fostier, veuve d'Alexis Carnoye, est décédée en sa demeure, rue d'en bas à Flaumont Waudrechies.

MAUBEUGE

L'écho de la frontière du 17 février 1870

« Mme de Bloëme, rentière en cette ville [Maubeuge], dont la famille avait célébré le

centenaire l'année dernière, vient de mourir. Ses funérailles ont eu lieu hier vendredi.

Mme de Bloëme avait conservé toutes ses facultés et s'est éteinte après deux jours de maladie ».

GUERIN de CHERMONT Catherine Joseph Christine est née le quinze septembre 1769 à trois heures et demie « de l'après diner », fille de Charles, capitaine au régiment de Navarre.

Son acte de décès indique : le neuf février 1870 à cinq heures du matin, GUERIN de CHERMONT Catherine Joseph Christine, âgée de cent ans cinq mois, née et domiciliée à Maubeuge, fille de Charles et de Marie Joseph Christine Balicq de Sciry, veuve de Victor de Bluem, est décédée en sa demeure rue de la paix.

SOLRE LE CHÂTEAU

L'écho des frontières du quatre février 1869

« L'arrondissement d'Avesnes vient de perdre une centenaire qui a quitté ce monde dans des conditions assez remarquables pour être signalées.

Mme veuve Cocquelet, née Brasseur, morte cette semaine à Solre-le-Château, âgée de près de cent deux ans, avait conservé presque jusqu'au dernier moment la plénitude de ses facultés intellectuelles ; ce n'est que dans les derniers mois qui précédèrent sa mort qu'on s'aperçut que son intelligence avait baissé. Elle était exempte de toutes les infirmités qui accompagnent ordinairement la vieillesse, et les habitants de Solre-le-Château l'ont vue presque jusqu'à son dernier jour, alerte et droite encore, traverser chaque matin la grande place pour se rendre à l'église. Quand vint le centième anniversaire de sa naissance, elle voulut qu'on célébrât une messe solennelle d'actions de grâce qu'elle entendit au milieu de ses enfants et petits enfants réunis autour d'elle au nombre de 52. Et le même jour elle présida sans fatigue un grand banquet de famille, où 60 personnes avaient été conviées . Elle est morte, ou plutôt elle s'est éteinte sans douleur le 26 février dernier, dans les bras de son fils aîné, M. Coquelet, ancien fila-teur à Fourmies, qui, depuis longtemps, prodigait à sa vieille mère les soins du meilleur fils ».

BRASSEUR Marie Agnès est née le 21 juillet 1767 à Solre le Château.

Son acte de décès indique : le 25 janvier 1869 à neuf heures du matin, BRASSEUR Marie Agnès, âgée de cent un ans six mois, née et domiciliée à Solre, veuve de Philippe Edouard Cocquelet, fille de André François et de Marie Anne Thérèse Fery, est décédée rue de Liessies.

MAUBEUGE ET GOGNIES

Le courrier du nord du 27 septembre 1838

L'arrondissement d'Avesnes, comptait il y a peu de temps , deux centenaires : Anne Joseph Beauvois, morte à Maubeuge dans le cours de 1837 et Marie-Josephe Eloy , morte la même année à Gognies-Chaussée.

La dame Beauvois avait eu dix enfants et était veuve depuis longtemps. Jamais sa robuste santé n'avait été altérée; elle était sobre et d'un caractère très-calme ; elle s'est éteinte sans douleurs. L'approche de sa fin ne s'est annoncée que par une extrême faiblesse.

La demoiselle Eloy était fille d'un soldat de Louis XV qui était venu s'établir à Gognies-Chaussée en 1763, où elle mourut à l'âge de 101 ans. Elle exerçait la profession de lingère encore en 1802, allant travailler dans les fermes et chez les principaux habitants du pays. Elle passa ensuite au service d'un curé , chez lequel elle demeura vingt ans. Ne pouvant plus travailler, elle est rentrée dans sa chaumière , où elle a vécu seule jusqu'à sa mort. Elle était sobre , pieuse , bonne ménagère et ne fréquentait personne. Elle a conservé ses facultés intellectuelles jusqu'à son dernier moment.

Le 15 août 1834 , elle a fait son testament et donné aux pauvres de Gognies 50 francs, à la fabrique 100 francs, et affecté le prix de cent messes sur sa chaumière, pour son salut et celui de ses parents.

Son père, Charles Eloy, né en 1703, est mort à Gognies, âgé de 100 ans,. il avait pris part à la bataille de Fontenoy, en 1745.

MAUBEUGE

le 5 mars 1837, **BEAUVOIS Anne Joseph**, âgée de cent ans, née à Grand-Reng, demeurant à Maubeuge, veuve de Louis Dubray, fille de (non indiqué) est décédée en cette commune à sept heures du matin

le 18 décembre 1837 à 12 heures du matin, **ELOY Marie Joseph**, âgée de cent ans, célibataire, profession de lingère, domiciliée à Gognies Chaussée, fille de Charles et de Marie Angélique Remant, est décédée à son domicile. Eloy Marie serait née le 28 mai 1750 à Grand Reng, fille de Jacques et de Marie Barbe Pierart. Elle ne serait donc pas centenaire.

GOGNIES CHAUSSEE

le 23 nivôse an XI (23 janvier 1803) à 8 heures du matin, est décédé **ELOY Charles**, âgé de 100 ans, fils de Jean, né à Marioncourt, département du Doubs, demeurant à Gognies Chaussée.

MAUBEUGE

Le premier novembre 1899 à quatre heures du soir, **Marie Françoise Orélie BRUYERE**, âgée de cent quatre ans quatre mois, rentière, née à Villers Sire Nicole, domiciliée à Maubeuge, fille de François et de Marie Joseph Denamur, veuve en premières noces de Alexandre Laurent Pasture, et en secondes noces de Joseph Célestin Douay, est décédée en sa demeure, faubourg du Pont-Allant.

Le 5 messidor an III (13/06/1796) est née BRUYER Marie Françoise Aurélie, fille de François, préposé des douanes, et de Marie Denamur.

Le 20/11/1837 à Maubeuge, elle a épousé en secondes noces Joseph Célestin Douay.

SASSEGNIES

Le trente octobre 1895 à deux heures de l'après midi, **Marie Célestine Joseph HONORE**, âgée de cent quatre ans, rentière, fille de François et de Marie Gabrielle Manesse, veuve de Désiré Brassart, est décédée en sa demeure, au lieu dit le village, à Sassegnyes.

Le sept aout 1791 vers trois heures du matin est née Marie Célestine Joseph HONORE, fille de François et de Marie Gabrielle Manesse.

Réclamation des habitants de Maubeuge

pour la confirmation de l'établissement d'une école centrale—1793

Plusieurs lois sont votées le 25 octobre 1795 (3 brumaire an 4). L'une d'elles détermine les lieux dans lesquels seront placées les Ecoles centrales instituées par la loi du 27 vendémiaire an 3.

Art 1^{er} : les écoles centrales instituées par la loi du 7 ventôse dernier seront placées conformément à la loi du 18 germinal dernier, sauf les exceptions comprises dans l'article suivant.

Art 2 : Dans le département de Loir-et-Cher, l'école centrale sera placée à Vendôme,, dans le département du Nord, à Maubeuge...

Une autre détermine l'organisation de l'instruction publique. En ce qui concerne les écoles centrales, il en prévoit une par département. L'enseignement sera divisé en 3 sections : 1^e à partir de 12 ans, dessin, histoire naturelle, langues anciennes, langues vivantes ; 2^e à partir de 14 ans : mathématiques, physique et chimie ; 3^e grammaire générale, belles lettres et législation.

Art 10 : les communes qui possédaient des établissements connus sous le nom de collèges, et dans lesquelles il ne sera pas placé d'école centrale, pourront conserver les locaux pour y organiser à leurs frais des écoles centrales supplémentaires.

L'école centrale donnée à Maubeuge est jalousée par Valenciennes, qui demande qu'elle lui soit attribuée. Les écoles centrales seront supprimées en 1802. Maubeuge et Valenciennes n'étaient pas sur la liste des suppressions sur laquelle apparaissait Lille.

LA RECLAMATION :

Les habitants de cette commune obtinrent par les décrets des cinq messidor l'an trois, et trois brumaire an quatre, l'établissement d'une Ecole Centrale ; ils reçurent l'ordre de préparer tous les locaux nécessaires à cette établissement, et le représentant Jard Panvilliers nomma dans son sein un jury pour

examiner les professeurs.

Le second décret rendu, l'on mit tous les ouvriers en œuvre pour achever le peu qu'il restait à faire.

Aujourd'hui que tout est fini , que l'on n'attend plus que les professeurs , dont douze sont choisis pour activer cet établissement , que presque tous les particuliers ont mis le reste de leur fortune en achats de meubles pour recevoir les élèves qu'on voudra bien leur confier, ils apprennent tout à coup que Valenciennes les rivalise, et que sur sa pétition au conseil des 500, il a été nommé une commission pour en faire un rapport.

Certainement Maubeuge a essuie des crises terribles : mais jamais aucun ne la frappée plus cruellement que celle-ci , et elle lutte depuis la retraite de l'infâme Dumourier, pendant 14 mois et 26 jours, contre l'ennemi ; tous les jours ses habitants se battirent contre eux, et l'affaire la plus meurtrière ne les terrassa pas comme l'enlèvement que veut lui faire Valenciennes. Mais réfléchissant que ce n'est que par récompense et justice qu'elle a acquise à tant de titre cet établissement ; persuadée qu'elle n'a point démérité de la patrie ; elle ose se présenter devant vous, législateurs, pour vous prier de ne point oublier ses sacrifices et ses pertes; elle ose même croire que s'il vous plut nommer une commission, ce n'était que pour faire sentir à sa rivale , que vous ne vouliez pas la renvoyer sans lui faire sentir les motifs puissants qui militent contre elle , et qui vont être démontrés en peu de mots, Valenciennes dans sa demande , n'a pas réfléchi que trois objets conséquents s'opposaient à ses désirs.

Le premier qui n'est pas le moins puissant, c'est que l'Etat ayant déjà fait des dépenses considérables pour l'établissement d'une Ecole Centrale à Maubeuge, ne peut pas en faire autant pour en former une nouvelle à Valenciennes (1). Il ne s'agit pour atteindre la preuve de l'impossibilité, que de consulter le Ministre des Finances.

Le second, c'est qu'outre le plan ci-joint, auquel la commune concurrente ne peut donner de comparaison, on peut encore y ajouter six ou sept arpents de jardin attenant avec trois maisons spacieuses qui font partie de ses domaines, lesquels ne sont pas compris dans le plans ni le rapport du représentant Jard Panvilliers, ce qui démontre déjà un local très spacieux et propre à la culture de toutes les plantes (2).

Peut être la commune rivale voudra-t-elle faire valoir qu'il passe dans le local de son ancien collègue une petite rivière. Mais on lui répondra victorieusement, que c'est ce qui est le plus dangereux, puisqu'en 1786 un de ses professeurs s'y noya : il est cependant à présumer qu'il n'était pas adolescent.

Que l'on jette un coup d'œil sur la différence de ce qu'il en coutera aux parents qui auront des enfants dans l'une ou l'autre de ces deux communes ; et c'est ce que l'assemblée considérera sûrement. L'on y verra avec intérêt qu'il y a toujours eu un tiers de différence, tant pour la vie que pour les objets indispensables, tels que logements, chauffage, lumière, blanchissage, et denrées de première nécessité.

Le troisième : voudrait-elle faire valoir sa population et son commerce. C'est ce que Maubeuge va détruire avec le plus grand avantage. Oui Valenciennes est une ville très peuplée, et qui ayant malheureusement perdu un quart et plus de ses habitations, est obligée de se resserrer en proportions.

Par conséquent moins à même de procurer des logements sains aux écoliers qui viendront chez elle ; tandis que l'autre commune qui n'ayant plus de commerce, ainsi qu'on le démontrera plus bas, a un tiers de logements de plus qu'il n'en faut pour ses habitants.

Ce serait à tort et la commune concurrente n'est pas assez maladroite pour venir faire valoir son commerce ; l'on connaît toute son étendue, sa valeur et combien lui rapporte celui de dentelles, de batiste, de linon et de charbon de terre, tous quatre d'une denrée inaltérable, tandis que l'autre commune a perdu le peu qu'elle avait depuis la révolution. En effet Maubeuge eut autrefois un commerce de tricot qui entretenait 200 ouvriers, les entrepreneurs ruinés furent encore forcés

d'abandonner le commerce de fer qui entretenait environs 4 à 500 individus. La stagnation du commerce et la réunion du pays de Liège l'ont totalement ruinée, et la chose est au point qu'à peine y a-t-il en ce moment 25 ouvriers employés. Il existait aussi une fabrique de quincaillerie qui entretenait encore 150 ouvriers, le maximum s'en empara, et les entrepreneurs n'eurent plus la force de la remonter. L'appauvrissement est donc au point que tous les marchands ont perdu les deux tiers de leur fortune réelle, tant par le maximum que par la baisse subite du signe représentatif de la monnaie.

Valenciennes, au contraire, tombant au pouvoir de l'ennemi, s'enrichit par plusieurs causes et ses commerçants ne furent point forcés de donner au maximum, ils vendirent toujours en valeur métallique ; et ceux qui vendaient en papier, ne le faisaient qu'à triple valeur, qu'ils faisaient bien vite repasser dans l'intérieur, outre des marchandises nouvelles ; en sorte que leurs magasins loin de diminuer ne faisaient qu'augmenter, le rentier ne fut pas remboursé ou s'il le fut la plupart eût du numéraire.

Mais Maubeuge qui se flatte avec tant de titre d'avoir toujours été libre, même d'être encore pucelle, à quoi doit il cet avantage ? à la suppression d'un chapitre de ci-devant nobles, qui dépensaient dans ses murs, 6 à 700000 L ; au renvoi que sa garde nationale fit des Oratoriens qui entretenaient des préjugés contraires à la liberté qu'ils voulaient défendre, et ce ne fut qu'en abandonnant toute espèce de spéculation commerciale qu'ils purent si bien coopérer à la prospérité de l'Etat.

Ses habitants furent les premiers à prendre les armes, et les derniers à perdre de vue les ennemis. Ils abandonnèrent leurs foyers, leurs enfants, leurs épouses pour aller tenir garnison à Bruxelles. Au bout de 15 jours qu'ils y étaient, ils reçurent l'ordre de rentrer ; et à peine avaient ils posé leurs armes qu'ils apprennent l'infâme trahison de Dumourier. Aussitôt une partie arrête les fuyards, et l'autre, faute de chevaux, s'attellent aux pièces d'artillerie pour en garnir le camp de la Falise, qu'ils gardèrent eux même jusqu'à l'arrivée de l'armée commandée par le général Harville, qu'ils n'abandonnèrent plus, et avec la-

quelle ils firent conjointement le service.

C'est avec elle, et après avoir fait le serment de ne vivre que libre ou enterrés sous les ruines de leurs remparts, qu'ils repoussèrent à plusieurs reprises les hordes étrangères qui infectaient leur territoire. Non contents de les en avoir éloignés (ce qui sauva la république), ils vont au siège de Landrecies où après avoir encore chassé l'ennemi, ils voulurent aller [à] celui du Quesnois lorsque le général Favreau les remercia, en leur disant que c'était assez de sacrifice.

L'on n'a pas besoin de s'étendre ici sur les dévastations qu'ils ont essuyées ni sur le sang qu'ils ont répandu pour la défense de la cause publique : Les pensions accordées par la convention aux veuves des maris demeurés sur le champ de bataille en sont une preuve authentique. L'on se rappelle encore tous les actes de courage de cette ville, qui ont été insérés par ordres de la convention dans le recueil des actions héroïques.

Peut être voudrait-on alléguer que Maubeuge est éloignée du centre du département. Mais l'on répondra à cela qu'une Ecole Centrale pour celui Nord, fort en population d'un dixième de plus que celui de la Seine qui en a trois, obtiendra probablement une seconde, qu'on pourra placer à Lille, celle du Pas-de-Calais à Saint-Omer. En sorte que Maubeuge fera le point juste de l'éclaire (sic) et sera toujours très utile, pour les parties des départements de l'Aine et des Ardennes qui avoisinent celui du Nord.

Ce serait abuser d'un temps trop précieux à la nation, que de tenir d'avantage votre attention, représentants, sur les réclamations d'une commune qui se repose entièrement sur votre justice. Elle vous prie d'avoir égard aux pièces qui sont jointes à l'appui du présent mémoire, la plupart émanées de la convention et de ses représentants en mission : Bar, Laurent, Guitton et Jard Panvilliers, et vous verrez par ces pièces que loin d'attendre l'ENNEMI ET S'ATTELER A SON CHAR, ces habitants furent toujours au devant de lui pour le repousser et ne le traiter qu'en Spartiate, que ce n'est qu'en formant un rempart impénétrable de leur corps, que la république doit aujourd'hui son existence (3). Ce n'est qu'en reconnaissance de leur

bravoure et de leur localité que deux fois de suite la convention les favorisa de cette Ecole. Il existe encore une considération bien militante pour eux, c'est qu'adonnés entièrement à la défense de la patrie depuis sept ans, ils ne connurent qu'elle, et abandonnant toute espèce de spéculations : ce qui est cause qu'ils n'en n'est pas quatre d'entre eux, en état de faire instruire leurs enfants au dehors. Non, représentants, vous êtes trop justes pour souffrir que le courage d'une ville soit la cause de son ignorance ! Au contraire vous lui maintiendrez son Ecole pour les sciences ; elle donnera de nouvelles connaissances à son courage ; et ses connaissances électrisées de la bravoure qu'ils ont toujours montrée, rejaillira dans le cœur des jeunes gens qui seront élevés parmi eux. Oui les habitants de Maubeuge se feront un devoir scrupuleux d'enseigner à ces jeunes élèves que leur vie et leur fortune n'appartiennent qu'à la patrie. Et comment pourriez-vous en douter ? La conduite qu'ils ont tenue jusqu'à ce jour vous en est surgarante. Ils n'ont fait en cela que ce qu'ils devaient à la République, Vous les en avez récompensé ; c'est donc à vous actuellement à considérer s'ils ont démérité, au point de lui retirer la faveur que vous leurs aviez accordée, et qu'ils ont gagnée à tant de titres.

ETIENNE QUIVY.

Commissaire.

(1) Il en coûterait plus de cent mille livres valeur métallique.

(2) Le terrain de cette emplacement est si vaste, que le soussigné, major de la garde nationale, y fit faire dans une seule de ses cours, des évolutions militaires à son bataillon, qui était composé de neuf cents hommes.

(3) Les Maubeugiens ne laissaient jamais forcer leur première parallèle, ou si elle l'était ils la regagnaient à l'instant.

Un infanticide à Rousies

En 1861

L'écho de la frontière du 13/05/1862

Audience du 9 mai. 1^{er} : affaire Infanticide et suppression d'enfant.

La fille Carlier (Clarisse-Honorine-Rose) comparait devant le jury pour répondre à la grave inculpation d'infanticide et suppression d'enfant. Voici les faits révélés par l'acte d'accusation :

Le cinq janvier dernier, le commissaire de police de Maubeuge recevait une lettre anonyme dans laquelle on lui faisait connaître que la nommée Clarisse Carlier, fille de l'instituteur de Rousies, après avoir passé pendant longtemps pour être enceinte, avait dû accoucher clandestinement et faire disparaître son enfant. Les premiers renseignements recueillis par ce magistrat étant de nature à confirmer les soupçons dont la fille Carlier était l'objet, la justice se transporta au domicile de cette dernière, qui fut invitée à s'expliquer sur les faits qu'on lui imputait. Clarisse commença par protester vivement ; jamais, prétendait-elle, elle n'avait été enceinte ; mais elle avait eu, disait-elle, une perte de sang.

Soumise à l'examen d'un médecin, qui constata de suite sur sa personne les traces d'un accouchement récent, la fille Carlier n'en persista pas moins dans sa première prétention jusqu'au moment où les recherches opérées ayant fait découvrir un placenta paraissant se rapporter à un enfant venu au monde à terme, elle se décida alors à reconnaître qu'elle avait en effet accouché dans la matinée du 31 décembre précédent, pendant qu'elle était seule à la maison. L'enfant était venu au monde mort, elle l'aurait enveloppé dans un vieux jupon, puis l'aurait caché sous les cendres, dans la cave, afin de la soustraire à tous les regards, et elle aurait expliqué à son père et à sa mère que le sang répandu sur le pavé de sa chambre provenait d'une perte qu'elle avait éprouvée. Enfin le lendemain 1^{er} janvier, vers le soir, elle aurait pris le cadavre de son enfant et serait allée le jeter dans la rivière qui coule à une distance de 50 mètres à peine de sa maison. L'accusée a opiniâtement persisté dans cette première version pendant plus de deux mois, bien qu'on lui prouvât à l'évidence qu'elle en imposait à la justice. Cependant, dans le courant du mois

de mars, une lettre remise par la mère de l'inculpée (qu'on avait dû arrêter parce qu'elle paraissait avoir coopéré au crime de sa fille), ayant été saisie, Clarisse Carlier, en ayant eu connaissance s'écria, en parlant à la gardienne : « Surtout elle n'aura pas dit qu'il avait été brûlé ». En présence d'un semblable propos, il fallut s'expliquer ; la fille Carlier dut avouer qu'elle avait jusqu'à là caché la vérité ; elle ajouta que son accouchement s'était bien opéré dans les conditions par elle indiquées mais au lieu de jeter son enfant dans la rivière, comme elle l'avait d'abord prétendu, elle aurait déterminé son frère, garçon braiseur à Maubeuge, à le faire brûler dans le fourneau de l'une des chaudières de l'établissement où il était employé.

C'était le 20 mars que l'accusée faisait cette déclaration encore incomplète, quoiqu'elle protestât à maintes reprises avoir dit toute la vérité. Le surlendemain 22, comprenant que son véritable intérêt était désormais d'entrer franchement dans la voix des aveux, cédant peut-être au cri de sa conscience, elle fit connaître que son enfant était venu au monde vivant, et que, l'ayant entendu pousser « un petit cri », elle avait placé pendant cinq à six minutes la main sur sa bouche. Lorsqu'elle l'avait retirée, l'enfant ne donnait plus signe de vie. A l'entendre, elle aurait toujours ignoré sa grossesse, et aurait été surprise au dernier moment par les douleurs de l'enfantement, mais il était impossible d'accepter de pareilles allégations quand on la voit déclarer son état à son amant, à diverses reprises, du mois d'avril au mois de septembre 1861, époque à laquelle elle a cessé ses relations avec lui. Pour personne d'ailleurs, dans le village de Rousies, sa position n'était un mystère, aussi, cherchait-elle, en payant d'audace, à ébranler les convictions de chacun à cet égard.

S'il est établi que l'accusée a eu parfaitement conscience de son état de grossesse, il ne l'est malheureusement pas moins qu'elle avait depuis longtemps voulu la mort de l'enfant qu'elle portait en son sein.

Les moyens mis en œuvre par elle pour tenter de se procurer un avortement ne peuvent laisser de doute à cet égard. Ce n'est pas évi-

demment dans un autre but que dans le courant des derniers mois de sa grossesse, elle s'est fait faire, à deux reprises, certaines applications de sangsues, en même temps qu'elle se procurait du safran dont elle buvait les infusions. Le résultat cherché ne se produisant pas, elle alla alors consulter un empirique belge qui, aveugle ou complaisant, croyait ou faisait semblant de croire qu'elle n'était pas enceinte et lui ordonnait des potions qui, grâce à leur nature inoffensive, sont également restées sans effet.

Dix témoins sont été entendus dans cette affaire dont les débats ont été animés.

Me Rossignol, défenseur de l'accusée, a terminé sa réplique à deux heures. M. Le président a fait immédiatement son résumé.

Le jury a rendu, à trois heures, un verdict de non culpabilité.

En conséquence, la fille Carlier a été acquittée.

L'accusée :

CARLIER Claire Honorine Rose est née le 24 juin 1838 à Clairfayts

Les parents :

CARLIER Boniface Xavier est né le 12 aout 1805 à Ramousies, et il est décédé le 18 septembre 1883 à Rousies

BUISSIN Honorine

Serait née vers 1806 à Clairfayts (acte non trouvé) et décédée le 18 avril 1886 à Maubeuge

Mariés le 26 septembre 1827 à Clairfayts

Plainte du préfet contre le maire de Rousies

En 1849

Le courrier du Nord du 11/04/1849.

Monsieur le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

Nous, Préfet du Nord,

Vu le procès-verbal du 19 novembre 1848, signé par le maire, adjoint et membres du conseil municipal de la commune de Rousies, arrondissement d'Avesnes, constatant que le dit jour, 19 novembre, le maire s'est rendu en la place publique de la commune; et que là, ayant à ses côtés le conseil municipal et les autres autorités de la commune, il a été procédé par lui à la lecture, à haute voix, de la constitution de la république, en application du décret de l'assemblée nationale du 6 novembre.

Vu la lettre du sous-préfet d'Avesnes en date du 15 décembre de laquelle il résulte : 1^e que les faits énoncés audit procès verbal sont faux, et que la promulgation de la constitution n'a pas été faite dans la commune de Rousies ; 2^e que le maire, interrogé sur les causes de cette désobéissance à la loi et aux volontés de l'assemblée nationale, a répondu qu'ayant convoqué le conseil municipal pour le jour de sa promulgation et lui ayant fait part de l'objet de la réunion, il avait été jugé suffisant de se rendre à l'église pour assister au Te Deum, 3^e que l'adjoint qui a signé ce faux procès verbal a déclaré qu'il était absent

ce jour là pour ses intérêts, et qu'il avait cru que la promulgation avait eu lieu réellement en son absence.

Considérant que ces faits constituent de la part du maire, de l'adjoint et du conseil municipal de la commune de Rousies l'infraction la plus grave à leurs devoirs ;

Vu l'article 3 de la loi du 21 mars 1831 ;

Arrêtons :

Article 1^{er}. Le maire et l'adjoint de la commune de Rousies sont provisoirement suspendus de leurs fonctions, qui seront remplies, pendant la durée de ladite suspension par les deux premiers conseillers municipaux inscrits au tableau.

Il semble que le maire, Philippe THOMAS, ait été suspendu dès le 22 novembre 1848, date à laquelle il officie au mariage GREGOIRE-LACHAPPE comme "conseiller délégué par l'adjoint", Augustin LAURENT. Ce dernier ne sera suspendu qu'après le 8 décembre, mais avant le 31 même mois, date à laquelle Dieu-donné POULET, "premier conseiller municipal, remplissant les fonctions de Maire de la commune de Rousies" clos le registre d'Etat-Civil de 1848.

Philippe THOMAS retrouve son poste de maire en mai 1849.

Inondations en Avesnois

Crue centennale -1850

Inondation d'Avesnes.

Mercredi dernier (14 août 1850), dans la soirée, un orage épouvantable, bientôt suivi d'une pluie diluvienne, a éclaté sur notre ville. Pendant deux heures le tonnerre n'a cessé de faire entendre ses roulements formidables ; à diverses reprises l'orage éclatant avec un redoublement de fureur, faisait craindre à tout instant que la foudre n'allumât dix incendies à la fois

Vers les six heures le cri « au feu » se fit entendre et quelques minutes après la compagnie de sapeurs-pompiers réunie se tenait prête à marcher vers le lieu du sinistre. Deux incendies allumés par la foudre, venaient, disait-on, de se déclarer simultanément au Flaumont et à Saint-Rémy-Chaussée. C'était heureusement une fausse alerte, et l'on eut bientôt la preuve qu'il n'y avait de feu nulle part ; les pompiers rentrèrent et l'orage se termina sans qu'aucun accident grave ait été signalé soit ici, soit dans nos environs. La fin de l'orage ne devait pas malheureusement dissiper les inquiétudes qu'il avait fait concevoir. la pluie qui était tombée dès les premiers coups de tonnerre s'était changée en averse continue, et pendant deux jours et deux nuits l'eau tomba avec une violence et une persistance inouïes. On devait dès lors s'attendre à une inondation désastreuse. Ces craintes ne tardèrent pas à se réaliser, et dans la journée d'hier vendredi, on recevait de tous côtés les avis les plus inquiétants. De toutes parts les ruisseaux changés en torrents impétueux roulaient leurs flots chargés de débris, de bois, de denrées, et inondaient les prairies d'où les bestiaux n'ont pu être sauvés qu'après les plus grands efforts. Dans la nuit de vendredi à samedi, le tocsin a sonné dans tous les villages de la vallée de la Sambre ; Etrœungt, Maroilles, Berlaimont, Pont-sur-Sambre, les environs de Landrecies et de Maubeuge, présentaient l'aspect d'une véritable mer. Nous pouvons annoncer cependant, qu'au milieu de cet immense désastre qui va frapper si rudement nos cultivateurs dont la moisson va être en partie perdue, on n'a eu à regretter jusqu'ici que la perte de quelques chevaux et bestiaux placés dans des pâtura-

ges éloignés et qu'il a été impossible de sauver. On n'a eu du reste, parmi les nombreux actes de courage et de dévouement qui ont eu lieu pendant ces deux jours, à déplorer la mort de personne.

La ville d'Avesnes devait, à son tour, subir le contre-coup de l'inondation qui ravageait les campagnes environnantes ; avant-hier dans l'après-midi, l'Helpe qui coule dans la partie basse de la ville et dont un bras traverse les fortifications a commencé à augmenter rapidement.

A cinq heures les dragons évacuaient l'écurie située près du collège et se retiraient devant les eaux qui croissaient de plus en plus. A dix heures du soir le quai de l'Hôpital et la rue du Lavoir disparaissaient sous les flots qui envahissaient le rez-de-chaussée de toutes les maisons. Les parties basses des rues de Mons, Sainte-Croix et des Près, commençaient à être inondées, et tout annonçait que la crue des eaux devait prendre des proportions effrayantes pendant la nuit. Ce matin, en effet, l'Helpe avait atteint une hauteur inouïe, ses flots impétueux, après avoir rompu une partie de la digue qui se prolonge à la suite du pont des Dames, venaient battre avec fracas les murailles du rempart avant de se diriger vers le pont de la porte de Mons, qui a disparu en entier sous les eaux. Le tablier du pont-levis, en partie soulevé, a intercepté toute communication avec la route de Maubeuge. D'un autre côté, les eaux ne trouvant plus assez d'écoulement ont continué à s'élever et n'ont point tardé à se précipiter par la porte dans toute l'étendue de la rue de Mons, où elles coulaient à flots et n'avaient pas moins de quatre pieds de profondeur. Toutes les maisons de la rue, sans exception, sont inondées ; il en est de même du collège et de l'hôpital, dont toutes les salles basses, remplies d'eau, ne peuvent plus être d'aucune utilité. On a jeté un pont-volant communiquant du rempart au premier étage pour assurer le service des malades. La chapelle est également sous l'eau. Le pont Rouge, qui permettait encore de communiquer avec la route de Maubeuge, n'a pu résister, malgré la solidité de sa récente construction,

à l'énorme masse d'eau qui venait battre ses pieds; il a été emporté vers sept heures du matin.

Les voitures de Valenciennes, de Maubeuge, de Solre, n'ont pu entrer en ville et ont déposé à l'octroi leurs voyageurs qui ont dû traverser les ponts soit à dos d'homme, soit en entrant dans l'eau jusqu'à la ceinture. Les dépêches de Paris, parties de Valenciennes à deux heures du matin, n'ont été distribuées qu'à onze heures et demie ; le courrier s'est trouvé bloqué à Berlaimont par le débordement de la Sambre qui couvre tout le pays jusqu'à Aulnoye ; il a dû passer par Landrecies pour parvenir jusqu'à Avesnes.

A l'heure où nous mettons sous presse, vers quatre heures du soir, les eaux, qui ont commencé à baisser depuis midi, couvrent encore une partie des ponts et coulent toujours à travers la rue de Mons, d'où elles vont se jeter dans la rivière au-dessous du moulin. Il y a tout lieu d'espérer que la circulation pourra être, au moins en partie, rétablie dans la soirée, pour le service des diligences de Lille et de Sedan.

Les dommages causés dans notre ville par cette inondation devront être considérables, les travaux du génie auront eu beaucoup à souffrir et nécessiteront d'énormes réparations. De mémoire d'homme, on ne se rappelle avoir vu une telle inondation à Avesnes.

Les débordements de la Sambre

Depuis vingt-quatre heures, la ville de Maubeuge, les populations environnantes et celles sans doute aussi de toute la vallée de la Sambre, sont plongées dans l'anxiété et la désolation.

A la suite des pluies torrentielles, qui n'ont pas duré moins de deux jours, cette rivière et les courants d'eau qui s'y jettent ou qui l'avoi-sinent ont subi une crue d'une rapidité effrayante. Hier vendredi, les eaux du bassin de Maubeuge ont monté en quelques heures jusqu'au niveau assez élevé des berges, et vers cinq heures du soir, les quais et la plus grande partie des rues de la ville basse étaient submergés. Aujourd'hui samedi (17 août), à midi, l'inondation est beaucoup plus considérable ; toutes les rues de la ville basse sont complètement envahies ; à certains endroits, les eaux sont à une hauteur de plus d'un mètre 50 centimètres et pénètrent dans l'intérieur des habitations ; aux angles de la rue St-Louis, le courant est aussi rapide que celui

d'un fleuve.

Beaucoup d'habitants se sont réfugiés dans la partie haute de la ville ; des embarcations font le service que réclament les besoins des familles qui sont restées au milieu de l'inondation. A l'heure où nous écrivons (midi), les eaux de la Sambre ont dépassé la clef des voûtes du pont dit du Moulin, et la pression des vagues qui s'engouffrent sous ces voûtes est telle, que l'eau bouillonne à la surface du pont entre les jointures des pavés. D'heure en heure, on remarque avec effroi la crue incessante de la rivière, qui offre maintenant l'aspect d'un fleuve furieux. Du côté de la haute ville, la rue de la Croix est inondée dans une forte partie, et l'eau est à une grande hauteur ; plusieurs établissements importants ont la moitié du rez-de-chaussée envahie par le débordement. C'est un spectacle des plus affligeants. Jusqu'à présent, nous n'avons aucun accident à enregistrer ; mais que de travaux ne restent pas suspendus, que d'ateliers ne sont pas fermés, que de pertes et de dégâts n'éprouveront pas les nombreux habitants des quartiers submergés!

Les habitants se portent vers les remparts, de la hauteur desquels l'œil embrasse un vaste et triste panorama. Les plaines ne sont plus que d'immenses lacs. La commune de Pont-Allant, qui touche à Maubeuge, n'était hier soir qu'un véritable petit archipel ; l'eau enveloppait la plupart des habitations, qui sont généralement isolées. L'une d'elle a été en partie détruite. Cependant aujourd'hui matin, l'inondation a beaucoup diminué. Deux bateaux ont été entraînés et sont venus, nous assure-t-on, se briser sur les écluses de la porte dite des Bateliers.

Mille bruits sinistres nous arrivent des environs. Le petit pont de Douzies, qui traverse la route nationale de Maubeuge à Valenciennes, a été fortement endommagé ; la circulation, un moment interrompue, a été rétablie grâce à la promptitude des réparations qui y ont été faites. Nous avons entendu dire qu'une femme avait disparu sous l'eau à Douzies, mais ce bruit ne se confirme heureusement pas. Le pont de Jeumont a été enlevé. Les communes de Cerfontaine, Colleret, Marpent, Villers-sire-Nicole, ont énormément souffert de l'inondation. A Villers, une filature de laine a été détruite ; l'un des moulins est complètement détruit. C'est à Ferrière-la-Grande, nous dit-on, que l'inondation exerce les plus affreux ravages ; les communications avec les com-

munes voisines étant devenues très difficiles, nous manquons encore de détails. La destruction du pont de Ferrière, dont on parle beaucoup en ville, n'est pas encore un fait certain. Nous n'accueillons du reste comme le public ne doit accueillir qu'avec une grande réserve tous les bruits qui circulent. On nous apprend que le moulin de Borsies, du côté de Soire-le-Château, a été également emporté par l'inondation. A Avesnes, l'Helpe a débordé la partie basse de la ville a été inondée, mais les dégâts ne seront pas aussi déplorable qu'à Maubeuge et dans ses environs.

Les malheureux habitants des campagnes submergées éprouvent certainement des pertes plus sensibles que les citadins, et pour

beaucoup ces pertes seront peut-être irréparables. Peu de cultivateurs ont renfermé leurs grains, et les blés coupés, exposés aux pluies et aux ravages de l'inondation, doivent être fortement détériorés, s'ils n'ont pas été entraînés, dans les terrains en pente, par le cours des eaux.

On ne se rappelle pas avoir jamais vu dans nos contrées une telle continuité de pluies aussi intenses ; la Sambre compte déjà plusieurs débordements ; mais à aucune époque, de mémoire d'homme, la crue n'a été aussi rapide.

Un accident mortel à Sous-le-Bois

1889

L'accident :

Un terrible accident s'est produit le 24 mai 1889 à Sous le Bois, commune de Louvroil, vers 7 heures du matin, à l'usine de M. Gustave Dumont : un four à puddler a sauté et a causé la mort de deux ouvriers de cette usine.

Hubert Tainmon, âgé de 34 ans, premier puddleur, travaillant au four, a été tué sur le coup.

Joseph Blondeau, troisième puddleur, est mort quelques heures plus tard, des suites de graves brûlures.

Un troisième ouvrier, Norbert Blanpain, a été blessé à la tête ; ses blessures sont sans gravité.

Hubert Tainmont était marié et avait quatre enfants, Joseph Blondeau était célibataire, mais s'occupait de sa mère âgée dont il était le seul soutien.

M. le préfet du Nord, qui se trouvait à Maubeuge pour le conseil de révision, s'est rendu sur les lieux et a immédiatement donné des secours importants aux familles des victimes.

Les déclarations d'état-civil:

Registre d'état-civil de Louvroil : le 22 mai 1889 à 7 heures du matin, Hubert Joseph Tainmon, âgé de 34 ans, né [le 12 mai 1855] et

domicilié à Maubeuge, époux de Hubinaux Irine, fils de Dieudonné et de Fayt Désirée, est décédé à l'usine de Gustave Dumont.

Registre d'état-civil de Maubeuge : le 22 mai 1889 à midi, BLONDEAUX Joseph, âgé de 30 ans, puddleur, né à Bertry, fils de Charles et de Clémence Delhaye, célibataire, est décédé à son domicile, faubourg de Sous-le-Bois à Maubeuge

La suite inattendue : l'interdiction de procession.

Lu dans le Mémorial Artésien du 31/05/1889
Le maire de Maubeuge vient de prendre un arrêté défendant les processions dans le faubourg de Sous-le-Bois.

Récemment, un incident s'était produit dans ce faubourg : un four à puddler avait fait explosion, et deux ouvriers avaient été tués.

L'arrêté du maire explique que « le curé de Notre Dame du Tilleul ayant refusé d'autoriser la fanfare municipale à assister aux obsèques des victimes, une grande effervescence s'était produite dans la population », et que c'est « dans le but d'éviter toute nouvelle cause de trouble que les processions sont et demeureront interdites dans toute l'étendue du faubourg de Sous-le-Bois ».

Chronique judiciaire : les écumeurs de Cartignies

Procès, exécutions, et suites inattendues

A partir de journaux d'époque et autres recherches.

Juin 1891. Les débats du grave procès connu sous le nom d'« affaire des écumeurs de Cartignies » ont commencé hier devant la Cour d'assises de Douai.

Les accusés sont au nombre de onze. De 1884 à 1891, ils ont jeté la terreur dans l'arrondissement d'Avesnes où ils n'ont pas commis moins de quarante vols accompagnés d'assassinats.

Au commencement de 1890, la bande, manquant d'argent, résolut, sur les conseils d'une femme qui agissait avec eux, de tenter un coup sur deux bonnes maisons d'Esquéhéries. celle d'un vieillard où l'on pourrait prendre 5 à 600 fr. et celle d'une dame Godin Lemaire qui vivait seule. Quatre membres de la bande guidés par la femme Philomène David arrivèrent vers onze heures du soir devant la maison de Mme Godin. Demeaux escalada la fenêtre et alla ouvrir la porte à ses complices. Après avoir fait main basse sur toutes les provisions qu'ils avaient trouvées, Demeaux et Jeulin mirent un masque et pénétrèrent dans la chambre de Mme Godin. Le chien se mit à aboyer. La dame se jeta en bas du lit en criant et en se précipitant sur eux pour les repousser. Jeulin lui porta un coup d'e bâton sur la tête. Elle tomba à genoux, Demeaux frappa à son tour avec un tel acharnement que son complice le fit cesser en lui disant qu'il était inutile de la frapper davantage, qu'elle était morte.

ils fouillèrent alors l'appartement et s'emparèrent d'une trentaine de mille francs en numéraire et de 700.000 francs de titres. Ils rentrèrent ensuite à Cartignies oubliant sur le lieu du crime leur trousseau de fausses clefs. A Cartignies, ils procédèrent au partage de l'argent qu'ils avaient volé.

Fin avril 1890, Alfred Demeaux est arrêté pour vol au préjudice de M. Wagnier, propriétaire à Cartignies. Quelques jours plus tard, un propriétaire de la commune se rendait dans une de ses pâtures, situées à proximité de la maison habitée par Demeaux, pour y abattre un arbre qui depuis plusieurs années ne donnait plus de fruits ; il y porta un coup de hachette et entendant tomber quelque chose dans l'intérieur de cet arbre, qui est creux, il regarda et vit une partie des effets soustraits à Wagniez, notamment deux blou-

ses en toile ; il y trouva également cinq clefs. Or, Demeaux a été vu souvent rodant près de cet arbre.

La découverte des clefs rappela un assassinat suivi de vol, commis sur la personne de Mme veuve Godin-Lemaire, à Esquéhéries (Aisne), à 10 kilomètres de Cartignies, le 15 février dernier ; on avait au moment de l'enquête constaté la disparition de diverses clés, et deux de celles trouvées dans cet arbre s'adaptent parfaitement aux serrures dont elles avaient disparu.

Les présomptions les plus graves sont relevées contre Demaux, qui est né à Esquéhéries et qui connaissait parfaitement, paraît-il, les habitudes et la situation pécuniaire de la victime. D'autre part on affirme qu'il existe dans le quartier où habite Demaux une association de malfaiteurs capables de tous les crimes, et on insinue, presque avec preuves, que non seulement Demaux et ses présumés complices sont les auteurs de l'assassinat d'Esquéhéries, mais encore d'un meurtre commis à Beaucamp, hameau situé entre Beurepaire et le Nouvion.

En outre Demaux et consorts, qui étaient, dans la plus extrême misère, ont fait, depuis ces crimes, des dépenses considérables et un de ces présumés complices aurait même dépensé plus de 300 fr, en achats de meubles et autres objets, dans la même journée, alors que, quelque temps auparavant, il vivait dans une mauvaise baraque en terre, dénuée des meubles les plus indispensables et n'ayant a peine que du pain à donner à sa famille.

Le 3 mai 1890, les parquets de Vervins et d'Avesnes, après avoir audité une trentaine de personnes, se sont rendus aux domiciles de Louis Jeulin, Jules Pillot, Jean Baptiste Joly et Alfred Demeaux pour effectuer des perquisitions. Les quatre individus ont été écroués à la maison d'arrêt d'Avesnes, au contentement des habitants de Cartignies que la bande terrorisait.

Une perquisition ordonnée par le juge d'instruction Rif eut lieu le 22 mai 1890 au domicile des Jeulin, sorti pour l'occasion de la prison d'Avesnes. Les gendarmes détruisirent presque entièrement la toiture en chaume, dans laquelle ils découvrirent des montres et des chaînes provenant des 40 vols avoués jusqu'alors. En creusant dans le jardin, ils trouvèrent des vêtements enfouis, ainsi qu'un ré-

volver.

Le samedi 27 juillet, l'arme volée chez Mme Godin, assassinée, est retrouvée chez Demeaux, ainsi que divers objets provenant des vols de la bande. Dans le même temps, Jeulin est mis au cachot pour avoir menacé le gardien-chef ; deux enfants de Jean Baptiste Pillot, condamnés à l'internement en maison de correction jusqu'à 20 ans pour vol, ont été arrêtés.

Début septembre 1890, l'affaire avance avec les révélations des épouses de Demeaux et Joly, qui se sont querellés avec l'épouse de Jeulin qui ne voulait pas partager une somme d'argent provenant des vols, et veulent se venger. Les tiges de fer, fabriquées par Jeulin, avec lesquelles Mme Godin avait été assassinée sont retrouvées.

Louis Jeulin passe aux aveux : il indique en 1888 la tentative d'assassinat d'un vieillard dans une ferme près de Le Sart. Demeaux indique que c'est la bande qui avait essayé d'assassiner la veuve Bevenot, de Prisches.

Les inculpés ont ensuite reconnu plus de dix vols, avoir comploté de tuer M. Baudry, auquel ils ont soustrait la somme de 1200 francs.

Le 11 décembre 1890, la gendarmerie a arrêté à Cartignies Elvire MATTON, l'épouse de Louis Jeulin, 22 ans, mère de cinq enfants, dont le plus jeune, âgé de cinq mois, lui a été laissé, Ismérie MATTON, l'épouse de Jean Baptiste JOLY, 31 ans, mère de 7 enfants, dont le plus jeune, âgé de vingt mois, lui a été laissé, et Napoléon PILLOT, âgé de 54 ans, pour complicité de la bande dite « des écumeurs ». Les enfants de cette bande ont été laissés à la disposition du Maire de Cartignies qui devra les faire admettre dans des établissements hospitaliers.

LES INCULPES

Onze individus furent successivement arrêtés, les 8 premiers demeurant Cartignies :

- ♦ **Alfred Léonard DEMEAUX**, né le 31 octobre 1861 à Esquéhéries (Aisne). Il n'a pas fait son service militaire vu sa petite taille (1,53m). Arrivé à Cartignies le 21 avril 1887. Condamné le 26 novembre 1889 à un mois de prison pour vol.
- ♦ **Louis-Isidore JEULIN**, dit Grand-Louis (il mesure 1,76m), né le 27 avril 1859 à Cartignies. Condamné le 12/09/1884 à deux mois de prison pour coups et blessures volontaires, le 30 mai 1877 pour délit de chasse, le 3 juillet 1878 à 20 jours de prison pour vol, le 8 octobre 1880 pour bris de clôture, le 2 décembre 1890 à 15 jours de prison pour

contrebande.

- ♦ **Jules PILLOT**, né Cartignies le 25 juillet 1843, journalier, veuf de Clarice Potdevin. Condamné le 2 décembre 1890 à 15 jours de prison pour contrebande.
- ♦ **Jean-Baptiste JOLY**, dit « Tatisse », né le 30 septembre 1853 à Cartignies. Condamné le 13 mars 1872 à un an de prison pour vol, le 10 avril 1872 pour "éhoupage de bouleaux plantés à mains d'homme et âgés de moins de cinq ans", le vingt et un mai 1873 à six mois de prison pour complicité de vol, le 22 février 1882 à huit jours de prison pour vol et recel, le 2 décembre 1890 à 15 jours de prison pour contrebande. Exclu des rangs de l'armée pour sa condamnation à 20 ans de travaux forcés.
- ♦ **Joséphine Philomène DAVID**, épouse Lemaire, née le 23 décembre 1849 à Iron (Aisne), maîtresse de Jules Pillot.
- ♦ **Elvire MATTON**, dite « Armantine », épouse de Louis Jeulin, née le 8 juin 1868 à Cartignies, 5 enfants dont le plus jeune a 5 mois.
- ♦ **Irénée PILLOT**, dite « Geneviève », épouse d'Alfred Demeaux, née le 3 février 1864 à Petit-Fayt.
- ♦ **Marie-Ismérie MATTON**, dite « Si-Belle » épouse de Jean Baptiste Joly, née le 3 février 1859 à Cartignies, demeurant à Cartignies. 7 enfants dont le plus jeune a 20 mois.
- ♦ **Constant FAGLAIN**, dit « Alfred », né le 18 janvier 1859 à Cartignies, demeurant à Avesnelles.
- ♦ **Marie Françoise LAUGEROTTE**, épouse de Constant Faglain, 24 ans, née à Cluny (acte de naissance non trouvé), arrondissement de Mâcon (Saône-et-Loire), ménagère, demeurant à Avesnelles.
- ♦ **Napoléon PILLOT**, dit « Rousseau » né le 29 juin 1836 à Cartignies, demeurant à Petit-Faÿt.

LE VERDICT

Est-ce que le jury va suivre l'avocat général, et donner raison aux nombreuses pétitions portant les signatures de 6000 habitants et habitantes des communes de Cartignies, Beaurepaire, Grand-Fayt, Petit-Fayt, Etrœungt, Floyon, etc, exploitées jadis par cette bande de malfaiteurs, adressées à M. le Procureur de la République, pour demander la peine de mort contre ces criminels ?

Le verdict a été rendu à 8 huit du soir ce six juin 1891 : Alfred-Léonard Demeaux et Louis-Isidore Jeulin sont condamnés à mort ; l'exécution aura lieu à Avesnes.

Philomène David est condamnée aux travaux forcés à perpétuité ; Jean Baptiste Joly et Jules Pillot à 20 ans de travaux forcés ; Irénée Pillot épouse Demeaux à 8 ans de réclusion ; Elvire Matton épouse Jeulin à 6 ans, et Marie Ismérie Matton épouse Joly à 5 ans de la même peine.

Napoléon Pillot, Constant Faglain et Marie Françoise Laugerotte son épouse sont acquittés.

Une foule considérable attendait à la sortie et a hué les prisonniers jusqu'à la prison.

LE TRANSFERT A AVESNES

Les deux condamnés à mort, Jeulin et Demeaux ont été transférés le vendredi 19 juin 1891, accompagnés de 3 gendarmes, solidement garrottés, chaînes aux pieds, de la prison de Douai à la maison d'arrêt d'Avesnes, où l'exécution doit avoir lieu. Ils ont transité par Valenciennes où le train de 7h03 venant de Lille les emmena vers leur dernière destination.

Jeulin, ce colosse dont on a pu constater l'attitude énergique à la cour d'assises, paraît le plus abattu. Sa haute taille s'est courbée, son teint s'est embruni. Il paraît désespéré, pendant que son camarade Demeaux montre toujours la même insouciance apparente.

En apprenant la mort de sa petite fille, décédée à l'âge de 11 mois (Maria, née le 28 mai 1890), à l'hospice de Valenciennes où elle a été admise après la condamnation de ses parents, Jeulin a versé d'abondantes larmes ! Il espère de plus en plus la miséricorde du chef de l'État. Demeaux paraît au contraire n'avoir plus d'espoir. Il est très affecté, mais ne se plaint pas.

Depuis quelques jours, plusieurs centaines de curieux viennent chaque nuit sur le petite place où, par leurs conversations et chants, ils empêchent les habitants de dormir.

LA PREPARATION DES EXECUTIONS

Prévenu mardi 11 août 1891 matin, Louis Deibler, en redingote noire et chapeau haut de forme, boitant de la jambe droite, accompagné de son fils Anatole et de trois aides, est arrivé à Avesnes le lendemain vers 15 heures. Après avoir rencontré le procureur, il fit quelques repérages sur le lieu de la future exécution.

Le repas fut pris à l'hôtel de la cloche vers 19h. Après le repas, Anatole Deibler, interrogé par un représentant de commerce qui se rappelait l'avoir vu officier à Tunis, donne une description de la guillotine : sa hauteur totale est de 4 mètres. Le couperet, dans sa chute, parcourt un trajet de 3 mètres ; il glisse dans des coulisses en cuivre. Ce couperet pèse 7

kilos, auquel il faut ajouter les 22 kilos du mouton et un kilo pour les boulons.

Le salaire de M. Deibler est de 16000 francs, celui du 1^e aide de 6000 francs, celui du 2^e aide de 5000, auxquels il faut ajouter 8 francs de déplacement par jour.

Des trains et des voitures ont amené des centaines de « spectateurs » qui se massent devant le palais de justice où la guillotine sera installée pendant la nuit, à deux heures du matin. A 3h45, la guillotine est prête à faire sa terrible besogne.

A quatre heures, les condamnés sont réveillés. Après l'annonce que son recours en grâce a été rejeté, Jeulin défaille et s'évanouit quelques instants. Après le verre de rhum, la toilette, et la confession, ils sont préparés au supplice qui doit avoir lieu après le lever du jour, soit 4h51.

LES EXECUTIONS

Voici maintenant quelques détails sur cette double exécution :

L'exécution de Jeulin :

Le 13 août 1891, à 4h50 exactement, la porte de la prison s'ouvre, et Jeulin, qui était considéré comme le moins coupable, sort le premier, accompagné de MM. les abbés Lecigne et Laude.

Le condamné est d'une grande pâleur, mais se laisse faire sans résistance. Au moment où il perçoit l'acier du couteau, son regard est comme hypnotisé. Pour parcourir les quarante mètres qui séparent la porte de la prison à la guillotine, on est obligé de le soutenir, sa tête s'incline de droite et de gauche.

L'aumônier le soutient, l'embrasse et lui fait embrasser le crucifix.

Tout cela ne dure du reste que quelques secondes. Les aides saisissent le criminel qui est couché sur la planche. M. Deibler presse le bouton, le couteau tombe : justice est faite.

L'exécution de Demeaux

On procède alors à un lavage sommaire de la guillotine et du sol qui est inondé de sang. Le panier contenant la dépouille de Jeulin est emporté. M. Deibler, accompagné des personnages officiels, rentre dans la prison ainsi que M. l'abbé Lecigne.

A cinq heures deux minutes, Demeaux apparaît, aussi pâle et aussi défait que Jeulin, mais marchant en résistant et se faisant trainer.

En ce moment des applaudissements bien mal placés éclatent dans la foule.

Les aides saisissent Demeaux sur le visage duquel on lit toutes les angoisses de la mort. On le jette sur la planche.

Le malheureux se débat encore, essaie de se jeter de côté. L'exécuteur le ramène vivement

en place, puis le saisissant par les cheveux, emboîte sa tête dans la lunette.

Le couteau tombe : un jet de sang énorme jaillit et éclabousse M. Deibler en plein visage. Des applaudissements et des bravos éclatent de nouveau. Une bousculade se produit pendant que le panier est jeté dans le fourgon.

La voiture s'éloigne alors rapidement et gagne le cimetière situé à trois cents mètres. L'impression de l'exécution a été horrible.

A cinq heures cinq tout était fini.

La mère de Jeulin était dans la foule et a assisté à l'exécution de son fils.

Plusieurs femmes se sont trouvées mal.

L'INHUMATION DES SUPPLICIÉS

Voici quelques détails rétrospectifs sur la double exécution des écumeurs.

Aussitôt que Deibler eut accompli son office, les têtes des deux écumeurs furent jetées dans le panier, toutes deux avaient les yeux ouverts ; les lèvres de Demeaux, dont une partie du menton avait été emportée par le sinistre couteau, remuaient encore ; puis comme il a été indiqué, le panier fut placé dans un fourgon et emporté au cimetière.

Y étant arrivé, le conducteur, M. Alexandre Marchand, dut prendre un petit chemin empierré, situé au dessus, vers Cartignies, et à 30 mètres environ, il entra dans un espace de terrain qui sert de jardin au fossoyeur ; c'est là, à l'angle, de droite, qu'était creusée la fosse double, au bord de laquelle deux cercueils en bois blanc attendaient les corps des suppliciés.

Le fourgon était escorté par des gendarmes, sous les ordres de M. Goolen, maréchal des logis, et par des soldats du 145^e. Arrivés près de la fosse, les aides de Deibler déchargèrent leur panier et en levèrent le couvercle : là s'arrêtait leur mission.

C'est en présence de M. l'abbé Lecigne que les corps et leurs têtes furent retirés du panier, et mis dans les cercueils. Au moment où l'on allait fermer, deux incidents se produisirent : on fut obligé de couper les cordes attachant les bras de Jeulin, qui sans cela n'aurait pu entrer dans sa bière. Puis au moment de fermer les couvercles, il se trouva que la tête de Demeaux avait été placée avec le corps de Jeulin. Cette erreur permit à plusieurs de remarquer que les yeux des suppliciés s'étaient fermés. Les cercueils vissés, M. l'abbé Lecigne bénit la fosse et dit les prières d'usage.

Demeaux et Jeulin ont été enterrés avec le pantalon, la chemise et le gilet qu'on leur a retiré des épaules au moment même de l'exécution, leurs pieds étaient chaussés de sabots.

Depuis la double exécution d'Avesnes, la pla-

ce Saint Waast, à Douai, est fréquentée par des amateurs qui craignent de perdre le spectacle de l'exécution de Baillet.

JOLY ET PILLOT : LE DEPART POUR LA GUYANE

Ils sont arrivés en Guyane le 05/10/1891 sur le « Ville de Saint Nazaire », internés le 07/10/1891 à Saint-Jean-du-Maroni.

Jules Pillot :

Matricule 24866

Nombre d'enfants : 6

Taille : 1,60m

Cheveux et sourcils châains, front droit, yeux bleus (roux lors du conseil de révision), nez concave, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint coloré.

Condamné le 6 juin 1891 à la peine de vingt ans de travaux forcés. Dispensé de l'interdiction de séjour, pour homicide volontaire et vols qualifiés.

Note sur la conduite et la moralité : Ivrogne et débauché, vivait en concubinage.

Il est décédé le 29/10/1891 à 15h, nouveau chantier, dépendance de Saint Laurent du Maroni, Guyane, acte de décès 268, transcription du décès à Cartignies le 04/02/1892.

JOLY Jean Baptiste

Matricule 24808

Nombre d'enfants : 7

Taille : 1,71m

Cheveux et sourcils châains, front haut, yeux bleus, nez rectiligne, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint coloré.

Condamné le 6 juin 1891 à la peine de vingt ans de travaux forcés. Dispensé de l'interdiction de séjour, pour homicide volontaire et vols qualifiés.

Proposé pour une remise de 3 ans en 1904, pour 3 ans en 1905, pour 2 ans en 1907, du reste de la peine en 1908.

Note sur la conduite et la moralité : très mal noté.

Libéré le 10/06/1911.

Décédé à Saint Louis le 03/03/1917.

SUITE ETONNANTE : LE TYPHUS A AVESNES (mémorial Artésien du 23/08/1891)

La situation sanitaire est mauvaise depuis quelques temps dans l'extrême sud du département du Nord, et c'est à Avesnes que se trouve le foyer de l'infection. Les cas de fièvre typhoïde s'y sont manifestés en grand nombre ; une dépêche en accusait hier près de 800. Cette évaluation est exagérée ; d'après les renseignements qui nous parviennent, il convient de réduire le chiffre à 400 ou 450, ce qui est déjà énorme pour une population de

six à sept mille âmes. Les décès constatés ne sont pas encore nombreux mais beaucoup de ces cas sont indiqués comme graves.

D'Avesnes, la contagion s'est répandue dans les environs ; elle a gagné Fourmies d'un côté, Maubeuge de l'autre. Toutefois, la maladie ne s'y révèle encore que par des cas isolés, sauf cependant à l'hôpital militaire de Maubeuge, qui s'est trouvé encombré et a dû être évacué. Ici c'est le régiment d'infanterie qui a été l'importateur du mal ; on sait qu'après les malheureux événements de Fourmies, ce régiment, précédemment en garnison à Avesnes, a été transféré à Maubeuge. Ailleurs, c'est, croit-on, à la double exécution des « écumeurs de Cartignies » qu'il faut attribuer l'éparpillement de la maladie.

Un grand nombre des habitants des environs, venus séjourner à Avesnes pour être assurés de ne pas manquer le spectacle macabre, ont emporté avec eux le germe de la contagion.

Mais à Avesnes, quelle est la cause du fléau ? L'eau, comme toujours.

Croirait-on que cette Normandie du Nord, cette région des collines, des roches, des ruisseaux rapides, est précisément celle où les eaux sont insalubres ! Il en est ainsi, cependant. Ce n'est pas que les eaux y sont naturellement mauvaises ; bien loin de là. Mais elles sont contaminées par les déjections.

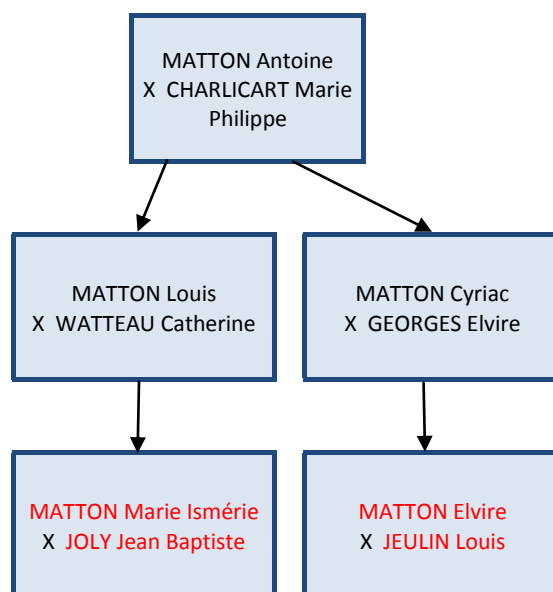
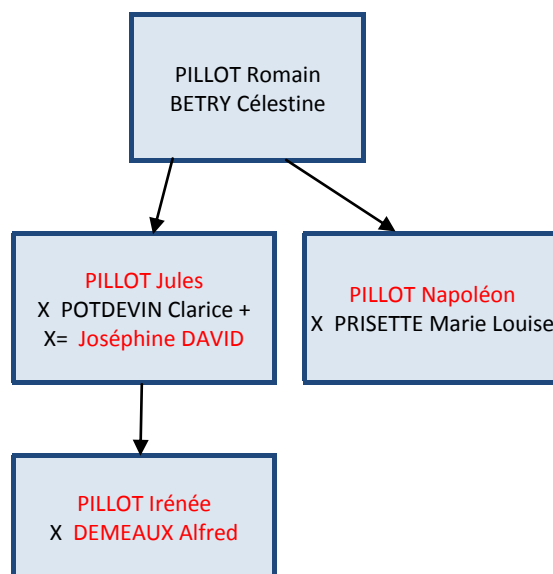
Avesnes, où l'on a dépensé près d'un demi-million pour construire un collège, bien supérieur aux besoins actuels, n'a pas encore songé à se procurer les ressources nécessaires à son assainissement.

Or, la majorité des maisons y sont dépourvues de fosses d'aisance, de sorte que les occupants en vont chaque soir déverser les tinettes dans les fosses de banlieue, d'où les matières fécales entraînées par les pluies vont empoisonner les eaux des sources. Dans les maisons mieux outillées, les choses ne vont pas mieux : les vidanges y sont inconnues, les fosses formant puits perdu et absorbant, à cause de la porosité de la roche. Même résultat final par conséquent.

Telle est l'origine de l'épidémie qui sévit présentement sur la ville et l'arrondissement d'Avesnes.

Moyennant une série de travaux méthodiquement conçus et conduits, et qui n'auraient absolument rien de ruineux, le pays d'Avesnes deviendrait très aisément la région la plus salubre du Nord, comme elle est déjà la plus pittoresque.

LES ECUMEURS : UNE HISTOIRE DE FAMILLE



Napoléon et Jules Pilot sont frères. La famille de Jules Pilot se compose de sa concubine Joséphine David, de sa fille Irénée et son beau fils Alfred Demeaux

Matton Marie Ismérie et Elvire sont cousines, mariées à deux des principaux accusés.

Je n'ai trouvé aucune trace de Marie Françoise Laugerotte en Saône et Loire ou en Avesnois. Constant Faglain, après deux ans en Ardenne, est revenu à Cartignies, puis Catillon où il résidait en 1905.

ROUSIES IL Y A 100 ANS, L'ARMISTICE

Les maisons sont pavoisées. L'armée anglaise a libéré la commune il y a deux jours, laissant derrière nous 50 mois d'occupation, 1523 jours d'humiliations, de menaces et de violences, de réquisitions de matériel, de réquisitions d'hommes et de femmes pour travaux forcés, de représailles, de disette.

La nouvelle est arrivée ce matin, annoncée par le garde champêtre : l'armistice a été signé. La population se rend sur la place, face à l'église, où l'on dansait avant guerre ; beaucoup de femmes, de jeunes, de réfugiés de l'Aisne : la majorité des hommes de 20 à 50 ans sont au front ou en captivité en Allemagne.

Les deux cloches trouvées dans un wagon il y a deux jours sonnent pour appeler les villageois à la réjouissance.

A 11 heures, sur la place du village, devant l'église, au pied du kiosque qui sera bientôt remplacé par un monument à la mémoire des victimes civiles et militaires, un clairon sonne le cessez le feu. Puis la Marseillaise retentit, reprise en cœur par tous les présents. Beaucoup de larmes : on se souvient de nos frères, et nos pères, de nos fils, de nos voisins qui ont laissé leur vie pour la défense du territoire. Mais aussi des larmes de joie : les soldats et les prisonniers vont rentrer.

Puis la foule se dirige vers l'église. A l'intérieur, disparaissant sous les fleurs et les couronnes, quinze cercueils sont alignés, résultats du dernier bombardement des allemands, qui, en quittant le pays il y a deux jours, ont laissé un douloureux souvenir à la population. Ils ont bombardé le village au gaz ypérite, véritable crime de guerre, faisant 15 morts dans la population dont quatorze gazés : la famille Dupont avec ses trois enfants de un, deux et dix ans, dont le chef de famille, François, est décédé à 2 heures du matin, ce 11 novembre, dernier Roséen mort pour la France ; la famille Picqueray dont l'épouse et les quatre enfants de douze à vingt ans sont morts, Berthe Basquin épouse d'Albert Lemaître, et sa fille Simonne âgée de 14 ans ; Alfred Defontaine, 17 ans, Emma Gravez, 35 ans. Gisèle Langlois, 15 ans, est décédée d'un petit éclat d'obus à la tête.

Quelques officiers anglais et français, le maire, son conseil municipal, les sociétés locales, les pompiers, les enfants des écoles et toute la population assisteront aux funérailles pendant lesquelles M. le curé Guyot prononcera une patriotique et émouvante allocution, coupée par les sanglots de l'assistance.

Les prisonniers - ils étaient 136 en 1915 - reviendront en décembre 1918 et en janvier 1919. Par bateau et par train, faisant souvent la fin du trajet à pied. Sept manqueront à l'appel. Beaucoup d'autres mourront des suites des mauvais traitements et des maladies contractées en captivité : Choléra, typhus, grippe, pneumonie, et ne seront pas comptés comme victimes de la guerre.

Puis ce sera le temps de la reconstruction. Les maisons du centre de la commune n'ont pas trop souffert des bombardements, mais l'explosion de la poudrière en septembre 1914, avenue de Ferrière, a fait beaucoup de dégâts. Les usines du centre sont détruites ou très endommagées : les Applevages et la Faïencerie reprendront leurs activités progressivement, l'usine Vautier ne sera pas reconstruite.

Il faudra reconstruire la mairie et l'école des garçons, et réparer l'église.

Le monument aux morts sera inauguré le 5 juin 1921. Y seront inscrits les noms de 45 soldats et 22 civils qui sont morts pour que nous soyons libres. Quelques uns avaient été oubliés, les noms ont été ajoutés voici une dizaine d'années, portant le nombre à 52 soldats et 23 civils.

Dans l'ancien cimetière de la rue de la grimette, le temps a effacé la trace de nombreuses sépultures de civils. Seules restent les sépultures de 8 braves, répertoriées par l'association Racines et Patrimoine, restaurées pour certaines, portant une plaque commémorative à leur nom, et que la mairie fleurit chaque année depuis 10 ans.

Un autre monument, tombeau des soldats et officiers morts sur le territoire en septembre 1914 est l'objet d'un hommage chaque année le 11 novembre au même titre que le monument de l'ancienne place.

Le vœu émis par l'association Racines et Pa-

trimoine dans son projet de commémoration du 11 novembre se réalise : des écoliers, ceux de l'école Pasteur, sont présents à la commémoration ce dimanche avec leurs enseignants.

Souhaitons que cet hommage du 11 novembre rendu par la population se perpétue dans les années à venir, même si le nombre des participants diminue d'année en année.

Saint Augustin disait : « Les morts ne sont vraiment morts que lorsqu'il n'y a plus personne pour penser à eux ».



Bilan des commémoration du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale

Rousies la semaine de l'Ascension (7 mai-12 mai 2018).

A l'initiative du président de notre association, un projet de commémoration du centenaire de l'Armistice de la 1^e guerre mondiale a été lancé par la municipalité de Rousies et l'association Racines et Patrimoine, avec la collaboration du Comité des Fêtes. Commémoration en deux temps, la semaine de l'Ascension 2018 et le week-end du 11 novembre 2018. Pour ce projet, notre association a obtenu le « label centenaire ».

Au programme, trois expositions, une conférence, un défilé de reconstitution historique avec des groupes extérieurs à la commune et les associations et écoles de Rousies, en uniformes ou costumes d'époque, un camp et un hôpital militaire, la visite du fort de Leveau par les CM2 de l'école Pasteur, et des animations le samedi. Un livre d'Or a été édité distribué aux enfants des CM2 de deux écoles primaires et aux visiteurs des expos.

Les expositions : les animaux dans la grande guerre », prêtée par l'association du fort de Leveau, exposition des dessins par les enfants des deux écoles primaires, « Rousies et le camp retranché de Maubeuge pendant la grande guerre », par l'association Racines et Patrimoine.

La conférence de M. Heuclin, fort appréciée de l'assistance, avait pour titre « le siège de Maubeuge (25 août- 8 septembre 1914) vu par les Allemands ».



Alain et Jean-Pierre



Mme SULECK, maire de Rousies

et



COMMEMORATION A ROUSIES LE 11 /11

Notre association a été écartée de la dernière phase du projet de commémoration qu'elle avait lancé voici plus de deux ans. La démotivation de l'association, qui a mis en place le projet, s'est fait sentir ; heureusement, l'exposition de Colleret prévue le week-end suivant à remobilisé l'équipe associative.

L'occasion de rappeler les 15 décès de civils du 8 novembre 1918, inhumés le 11, jour de l'Armistice, a été ratée.

Comme prévu, les enfants de l'école Pasteur étaient présents avec leurs enseignants.

COMMEMORATION A CERFONTAINE LE 16/11

Une stèle à la mémoire des cinq désobuseurs (voir article page 2) a été inaugurée.

Elle est située sur la place, près du monument aux morts.



La stèle de Cerfontaine



Rousies, le monument aux morts le 11 novembre 2018

COMMEMORATION A COLLERET 16-18/11/2018

Nous avons terminé notre cycle de commémorations par une exposition à Colleret. Pour l'occasion, un livre d'Or de la commune a été édité.

Comme en 2014, le maire de Colleret, M. Claude Ménissez, son conseil municipal, et de nombreuses associations nous ont proposé un week end de commémoration réussi : inauguration d'une plaque à la mémoire des soldats

du 1^{er} RIT, expositions, visite guidée du fort, présentation théâtrale autour du Fokker du Baron Rouge, concert de la philharmonie de Cousolre, conférence, animation dans les rues, et pour terminer, la tambouille du soldat .



Le fokker du Baron Rouge



Une partie de l'équipe « Racines et Patrimoine »



Association Racines et Patrimoine

<http://www.rp59.fr>

Demande ou renouvellement d'adhésion 2019

M. Mme Mlle

Adh N° :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Mail :

Site internet <http://>

Cotisation annuelle : 15,00 €

Cotisation annuelle couple : 25,00 €

Cotisation membre bienfaiteur : 30,00 €

Ordre : Association Racines et Patrimoine

Si vous souhaitez faire un virement, vous pouvez demander le code IBAN en envoyant un mail à alain-delfosse@wanadoo.fr

Ci-joint la somme de : € par

☐ chèque bancaire ou postal

☐ espèces

☐ Virement (*)

Je désire être contacté pour effectuer le dépouillement partiel ou complet d'une commune, ou d'une table décennale. OUI NON

Je désire être contacté pour participer à la rédaction de la revue trimestrielle

OUI NON

A , le

Signature :

Adresse postale de l'association : Alain Delfosse - Association Racines et Patrimoine,
7 hameau des saules, 59131 Rousies

(*) En cas de virement, envoyer le bulletin par mail : alain-delfosse@wanadoo.fr